

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ELIS: 405734

Date de révision: 2002-08-04

TRN:689364-60

MOBIL AGRI SUPER 15W-40

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

NOM DU PRODUIT : MOBIL AGRI SUPER 15W-40
FOURNISSEUR : MOBIL OIL FRANCAISE
c/o Esso SAF
2, rue des Martinets
92569 RUEIL MALMAISON CEDEX

Téléphone pour les urgences : ORFILA 01 4542 5959, MOBIL 08 1000 3353
Informations produit et techniques : 01 4710 6600

Contact Toxicologie Mobil : 02 3284 4359

UTILISATION PREVUE : FLUIDE TRACTEUR

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

NOMS CHIMIQUES ET SYNONYMES : HUILES MIN. HAUTEMENT TRAITÉES &
ADDITIFS

INGREDIENTS A REPORTER :

Nom de la substance	Pds approx. %	Classification EU
SULFONATE DE CALCIUM	1-5	Xi;R36/38 Xi;R43
DITHIOPHOSPHATE DE ZINC (CAS 68649-42-3)	1-5	Xi;R36/38
PHENATE DE CALCIUM	1-5	Xi;R36/38 Xi;R43

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Dans les conditions d'utilisation normales, ce produit n'est pas considéré comme dangereux selon les réglementations européennes (voir section 15).

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTE : Dans les conditions normales d'utilisation, ce produit ne présente pas de risque pour la santé. L'exposition excessive peut conduire à une irritation respiratoire, de l'oeil ou de la peau.

Pour plus de données toxicologiques, voir section 11.

REMARQUE : Ce produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages sans l'avis d'un expert.

4. PREMIERS SECOURS

PROJECTION DANS LES YEUX : Rincer minutieusement avec de l'eau. Si l'irritation persiste, appeler un médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU : Nettoyer avec de l'eau et du savon les surfaces en contact. Retirer et nettoyer les vêtements souillés par

l'huile et laver la zone affectée. ATTENTION DOMMAGE PAR INJECTION : Si le produit est injecté à travers ou sous la peau ou dans une quelconque partie du corps, l'individu doit être évalué immédiatement par un médecin en urgence chirurgicale sans se soucier de l'aspect de la blessure ou de sa taille. Même si les symptômes initiaux d'injection à pression élevée sont minimes ou absents, un traitement chirurgical intervenant rapidement dans les premières heures peut significativement réduire l'ultime extension des dommages.

INHALATION : Ne doit pas poser de problème. Cependant, si une irritation respiratoire, des vertiges, des nausées ou une perte de conscience se produit en raison d'une exposition excessive aux vapeurs ou brouillard, demander immédiatement une aide médicale. Si la respiration est arrêtée, assister la ventilation à l'aide d'un appareil ou par le bouche-à-bouche.

INGESTION : N'est pas supposé poser de problème. Consulter un médecin en cas de malaise. Ne pas faire vomir.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION : CO2, mousse, poudre chimique et eau pulvérisée.

MESURES PARTICULIERES DE PROTECTION DANS LA LUTTE INCENDIE : L'eau ou la mousse peuvent favoriser la formation d'écume. Refroidir avec de l'eau les récipients exposés au feu. L'eau pulvérisée peut être utilisée pour éloigner les écoulements du produit des zones exposées. Empêcher l'écoulement des produits servant à l'extinction/contrôle du feu vers les circuits d'eau potable.

EQUIPEMENT SPECIAL DE PROTECTION : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés.

DANGERS PARTICULIERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION : Note : Les brouillards sous pression peuvent former un mélange inflammable.

PRODUITS DE COMBUSTION : Fumées, brouillards, monoxyde de carbone, oxydes de soufre, aldéhydes et autres produits de décomposition en cas de combustion incomplète.

Point d'éclair °C(F) : > 160(320) (ASTM D-92).

Limites d'inflammabilité (approx. % vol dans l'air) - LIE : 0,9%, UEL : 7,0%

RISQUE NFPA : Santé : 0 , Inflammabilité : 1 , Réactivité : 0

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PROCEDURES DE NOTIFICATION : Des rapports d'épandage/rejets doivent être faits auprès des autorités appropriées. Les réglementations des U.S. Coast Guards et de l'EPA demandent un rapport immédiat pour les épandages qui peuvent atteindre n'importe quelle voie d'eau y compris les petits cours d'eau intermittents à sec. De même en cas d'accident.

PROCEDURES EN CAS DE FUITE OU DEVERSEMENT :

EPANDAGE TERRESTRE : Fermer la source en prenant les précautions de sécurité usuelles. Prendre des mesures pour minimiser les effets sur l'eau souterraine. Récupérer en pompant ou en contenant le matériau répandu avec du sable ou tout autre absorbant adéquat et enlever mécaniquement dans des conteneurs. Si nécessaire, éliminer les résidus adsorbés comme indiqué dans la section 13.

EPANDAGE AQUATIQUE : Confiner immédiatement l'épandage avec des barrages. Alerter les autres bateaux dans les environs. Notifier aux autorités portuaires et à toutes les autres responsables. Enlever de la surface par écrémage ou avec un absorbant approprié. Si c'est permis par les autorités réglementaires, l'utilisation de dispersants appropriés doit être envisagée lorsque c'est recommandé dans les procédures locales de dispersion d'huile.

PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : Prévenir les entrées de matériau dans les égouts, les sources d'eau ou les faux points bas ; aviser les autorités concernées si cela a contaminé ou contamine le sol/la végétation.

PRECAUTIONS INDIVIDUELLES : Voir paragraphe 8.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

UTILISATIONS SPECIFIQUES : FLUIDE TRACTEUR

MANIPULATION : Une injection haute pression sous la peau peut être provoquée par la rupture de canalisation hydraulique. Dans tous les cas, consulter un médecin. Aucune précaution spéciale n'est nécessaire en dehors d'une bonne d'hygiène. Voir section 8 pour d'avantage de recommandation de protection personnelle lors de la manipulation de ce produit.

STOCKAGE : Maintenir les conteneurs fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés. Conserver à l'écart d'agents oxydants forts et de matériaux combustibles. Ne pas stocker près de la chaleur, d'étincelles, d'une flamme ou d'oxydants forts.

PRECAUTIONS SPECIALES : Empêcher les petits épandages et fuites pour éviter le danger de glissades.

MISE EN GARDE CONTENEUR VIDE : Les conteneurs vides peuvent contenir des résidus (liquide, vapeur) et être dangereux. NE PAS LES PRESSURISER, COUPER, SOUDER, BRASER, FORER, MEULER OU EXPOSER A LA CHALEUR, A LA FLAMME, AUX ETINCELLES, A L'ELECTRICITE STATIQUE OU A D'AUTRES SOURCES D'IGNITION ; ILS PEUVENT EXPLOSER ET PROVOQUER DES BLESSURES OU LA MORT. Ne pas remplir ou nettoyer les conteneurs car le résidu est difficilement éliminable. Les conteneurs vides doivent être complètement drainés, fermés correctement et retournés à un reconditionneur. Tous les conteneurs doivent être éliminés sans danger pour l'environnement et en accord avec les lois gouvernementales.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

LIMITES D'EXPOSITION AU TRAVAIL :

Lorsque des brouillards d'huile/aérosols peuvent se produire, les valeurs suivantes sont recommandées : 5 mg/m³ (brouillard d'huile) - ACGIH Valeur Limite d'Exposition (VLE), 10 mg/m³ (brouillard d'huile) ACGIH Limite d'Exposition à Court Terme (STEL), 5 mg/m³ (brouillard d'huile) - OSHA Limite d'Exposition Permise (PEL) - 1 mg/m³ (brouillard) CRAM Valeur Moyenne d'Exposition (VME)

VENTILATION : Si des brouillards sont générés, utiliser une ventilation adéquate, une aération locale ou de l'enceinte pour les maintenir au-dessous des limites d'exposition.

PROTECTION RESPIRATOIRE : Si des brouillards sont générés et/ou si la ventilation n'est pas adéquate, porter un respirateur approuvé.

PROTECTION OCULAIRE : Lorsqu'une atteinte aux yeux est à craindre, porter des lunettes de sécurité avec protections latérales et des gants.

PROTECTION CUTANEE : Pas nécessaire habituellement. Lorsque les éclaboussures ou le contact avec le liquide peuvent se produire fréquemment, porter des gants résistants à l'huile et/ou d'autres vêtements de protection. Dans tous les cas suivre de bonnes règles d'hygiène corporelle.

CONTROLES ENVIRONNEMENTAUX : VOIR SECTION 7

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Les caractéristiques physico-chimiques sont indiquées ci-dessous. Consulter la fiche technique pour les détails spécifiques.

GENERAL :

ETAT PHYSIQUE : Liquide

COULEUR : Ambre

ODEUR : Douce

SEUIL DE PERCEPTION ODORANTE, ppm : NE

INFORMATION IMPORTANTE POUR LA SANTE, LA SECURITE ET L'ENVIRONNEMENT :

pH : NA

POINT D'EBULLITION °C(F) : NE

POINT D'ECLAIR °C(F) : > 160(320) (ASTM D-92)

INFLAMMABILITE (solides) : NE

AUTO INFLAMMABILITE °C(F) : NA

PROPRIETES EXPLOSIVES : NA

PROPRIETES OXYDANTES : NA

PRESSION DE VAPEUR - mm Hg à 20°C : < 0,1

DENSITE RELATIVE, 15/4°C : 0,886

SOLUBILITE DANS L'EAU : Négligeable

COEFFICIENT DE PARTAGE : > 3,5

VISCOSITE A 40°C, en mm²/s : 108,0

VISCOSITE A 100°C, en mm²/s : 14,3

DENSITE DE VAPEUR : > 2,0

TAUX D'EVAPORATION : NE

AUTRE INFORMATION :

POINT DE FUSION °C(F) : NA

POINT D'ECOULEMENT °C(F) : -33(-27)

POINT DE CRISTALLISATION °C(F) : NE

EXTRAIT DMSO, IP-346 (Pds %) : <3, seulement pour les huiles minérales.

NA=NON APPLICABLE NE=NON ETABLI D=DECOMPOSITION

POUR D'AUTRES INFORMATIONS TECHNIQUES CONTACTER VOTRE AGENT COMMERCIAL

10. STABILITE ET REACTIVITE

STABILITE (THERMIQUE, A LA LUMIERE, ETC.) : Stable.

CONDITIONS A EVITER : La chaleur extrême et les sources d'ignition d'énergie élevée.

INCOMPATIBILITE (MATERIAUX A EVITER) : Oxydants puissants.

PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX : Le produit ne se décompose pas à la température ambiante.

RISQUES DE POLYMERISATION: Néant.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

---TOXICOLOGIE AIGUE---

TOXICITE ORALE : Pratiquement pas toxique (DL50 : supérieure à 2000 mg/kg). ---Basé sur des essais de produits similaires et/ou de composants.

TOXICITE DERMIQUE : Pratiquement pas toxique (DL50 : supérieure à 2000 mg/kg). ---Basé sur des essais de produits similaires et/ou de composants.

TOXICITE PAR INHALATION : Pratiquement pas toxique (CL50 : supérieure à 5 mg/l). ---Basé sur des essais de produits similaires et/ou de composants.

IRRITATION OCULAIRE : Pratiquement pas irritant. (Score : supérieur à 6 mais inférieur ou égal à 15). ---Basé sur des essais de produits similaires et/ou de composants.

IRRITATION CUTANEE : Pratiquement pas irritant. (Indice d'irritation primaire : supérieur à 0,5 mais inférieur à 3). ---Basé sur des essais de produits similaires et/ou de composants.

AUTRES DONNEES DE TOXICITE AIGUE : Bien qu'aucune étude d'inhalation aiguë n'ait été faite avec ce produit, une variété d'huiles minérales et synthétiques, comme celles de ce produit, ont été testées. Ces échantillons n'ont virtuellement aucun effet autre qu'une réponse inflammatoire non spécifique des poumons à l'huile minérale pulvérisé. La présence d'additifs dans des formulations testées (à approximativement la même quantité que dans cette formulation) n'a pas altéré les effets observés.

---TOXICOLOGIE SUBCHRONIQUE (RESUME)---

Aucun effet adverse n'a été obtenu lors d'études utilisant des applications dermales répétées avec des formules similaires, sur la peau d'animaux de laboratoire pendant 13 semaines à des doses significativement plus élevées que celles rencontrées lors d'une exposition industrielle normale. Les animaux ont été évalués extensivement pour les effets de l'exposition (hématologie, chimie du sérum, analyse d'urine, poids des organes, examen des tissus, etc).

---TOXICOLOGIE REPRODUCTIVE (RESUME)---

Aucun effet tératogène attendu par exposition dermique, basé sur les études de laboratoire de toxicité développementale avec les principaux constituants de cette formule et/ou des matériaux de composition similaire.

---TOXICOLOGIE CHRONIQUE (RESUME)---

L'exposition répétée et/ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau, des voies respiratoires et des yeux. Une surexposition aux brouillards d'huile peut conduire à un dépôt de goutte d'huile et/ou à une formation granulomateuse. Les huiles minérales : les huiles de base de ce produit sont sévèrement raffinées aux solvants et/ou sévèrement hydrotraitées. Les études chroniques de badigeonnage de la peau des souris avec des huiles sévèrement traitées n'ont pas mis en évidence d'effet cancérogène. Ces résultats sont confirmés régulièrement avec des méthodes diverses telles que le Test d'Ames modifié, l'IP 346, et/ou d'autres méthodes analytiques. Pour les huiles de base synthétiques : Les huiles de base de ce produit ont été testées avec le test d'Ames ainsi que d'autres tests de mutagénicité avec des résultats négatifs. On ne s'attend pas à ce que ces huiles soient cancérogènes par des expositions dermales chroniques.

---SENSIBILISATION (RESUME)---

On ne s'attend pas à ce que ce produit soit sensibilisant en se basant sur des tests de ce produit, de composants ou de produits similaires.

---AUTRES DONNEES TOXICOLOGIQUES---

Lors de tests effectués en laboratoire, les huiles moteur essence usées ont montré une activité cancérogène, lorsqu'aucun effort n'a été fait pour laver l'huile entre deux applications. Les huiles usées provenant de moteurs diesels n'ont pas produit cet effet.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

EFFETS/IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT :

En l'absence de données environnementales spécifiques pour ce produit, cette évaluation est basée sur les informations de produits représentatifs.

ECOTOXICITE : Les données d'écotoxicité aiguës disponibles (LL50 >1000 mg/l) indiquent qu'on ne s'attend pas à des effets adverses pour les organismes aquatiques pour ce produit.

MOBILITE : Lors d'un déversement dans l'environnement, le comportement prédominant sera l'adsorption par les sédiments.

PERSISTENCE ET DEGRADABILITE : Ce produit est reconnu intrinsèquement biodégradable.

POTENTIEL BIOACCUMULATIF : La bioaccumulation est improbable en raison de la très faible solubilité de ce produit, en conséquence la biodisponibilité pour les organismes aquatiques est minime.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

ELIMINATION DES DECHETS : Le produit convient au brûlage dans un four confiné et contrôlé comme combustible. Ce brûlage peut être limité par le Resource Conservation and Recovery Act. De plus, le produit convient pour le traitement dans une installation de recyclage agréée ou peut être détruit dans une installation d'élimination des déchets agréée par les pouvoirs publics. L'utilisation de ces méthodes dépend des lois et des réglementations applicables ainsi que des caractéristiques du produit au moment de la destruction.

CODE DECHETS EUROPEEN : 13 02 05 (huile moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale) Les déchets générés par une utilisation normale de ce produit correspondent au code d'élimination ci-dessus. Cependant, une déviation par rapport à l'utilisation normale et/ou la présence de contaminant peut nécessiter un autre code d'élimination de déchets qui doit être assigné par le dernier utilisateur. Ce déchet est considéré comme un déchet dangereux selon la directive 91/689/CE et sujet aux provisions de cette directive sauf si l'article 1 (5) s'applique.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

USA DOT : NON REGLEMENTE PAR L'USA DOT.

RID/ADR : NON REGLEMENTE PAR RID/ADR.

IMO : NON REGLEMENTE.

IATA : NON REGLEMENTE.

ACCUMULATEUR STATIQUE (50 picosiemens ou moins) : Oui

16. AUTRES INFORMATIONS

PHRASES DE RISQUE LISTEES A LA SECTION 2 DE CE DOCUMENT :

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

NOTE : LES PRODUITS EXXONMOBIL ET DE SES FILIALES NE SONT PAS FORMULES AVEC DES PCB.

Les études ont montré que beaucoup d'hydrocarbures présentent des risques potentiels pour la santé humaine pouvant varier d'une personne à l'autre. Les informations de cette FDS reflètent l'utilisation attendue. Ce produit ne doit pas être utilisé pour d'autres applications. Dans tous les cas, l'avis suivant doit être suivi :

ETIQUETAGE INDUSTRIEL

Dans des conditions normales d'utilisation, ne doit pas présenter de risques pour la santé. L'exposition excessive peut conduire à une irritation de l'oeil, de la peau, ou respiratoire. Observer toujours de bonnes précautions d'hygiène. Premiers soins : laver la peau avec de l'eau et du savon. Rincer les yeux avec de l'eau. S'il est exposé aux fumées ou vapeurs, emmener à l'air libre. En cas d'ingestion : ne pas faire vomir. Si les symptômes persistent consulter un médecin. Lire et comprendre la FDS avant d'utiliser ce produit.

Toutes les sections de cette FDS imprimées en gras mettent en évidence des changements significatifs récents donnés pour avis ou pour information.

A usage interne uniquement : MHC : 1* 1* 1* 1* 1*, MPPEC : A, TRN : 689364-60, ELIS : 405734, CMCS97 : 12N098
Date d'approbation EHS : 28SEP2001

Les informations contenues dans cette fiche sont données de bonne foi comme étant exactes, mais sans garantie. Les conditions d'emploi et d'adéquation du produit pour des usages particuliers sont hors de notre contrôle ; tous les risques d'utilisation du produit sont assumés par l'utilisateur, et NOUS REJETONS EXPRESSEMENT TOUTES GARANTIES DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, INCLUANT LES GARANTIES DE COMMERCIALITE ET D'ADEQUATION POUR UN USAGE AUTRE QUE CELUI AUQUEL CE PRODUIT EST DESTINE. Il n'y a pas de recommandation particulière pour des usages qui pourraient enfreindre des brevets valides ou une extension de licence pour des brevets valides. Les avertissements appropriés et les procédures de manipulation en toute sécurité devront être fournis aux manipulateurs et utilisateurs. La modification de ce document est strictement interdite. Excepté pour les parties exigées par la loi, la réédition ou la retransmission de tout ou partie de ce document n'est en aucun cas autorisée. Exxon Mobil Corporation et ses compagnies affiliées n'assument aucune responsabilité concernant l'exactitude des informations, à moins que le document ne soit le plus récent disponible dans le système de distribution ExxonMobil officiel. Exxon Mobil Corporation et ses compagnies affiliées ne déclare ni ne garantie que le format, le contenu ou les formules incluses dans ce document ne sont conformes aux lois autres que celles des Etats-Unis d'Amérique.

Copyright 2001 Exxon Mobil Corporation, tous droits réservés

FIN DE DOCUMENT